

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALENCON - 6101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2025 - 2620 - 2021 B 00042 - 790 410 914 - A.P.I.2.S

SAS API2S

L'exercice clôturé au 31/12/2024 présente un montant total du bilan de 52 302 € et dégage un résultat de – 5 980 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Mise en sommeil puis liquidation amiable en cours sur 2025

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

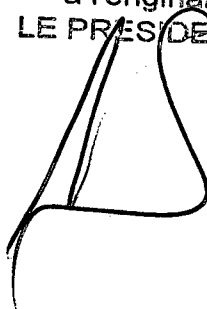
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

EXAUCE

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SASU API2S										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 14 RUE DU PONT DE LA RISLE 61370 PLANCHES											
SIREN		7 9 0 4 1 0 9 1 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2						Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 31 11 2024											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010		012						
	Fonds commercial *										
	Autres *		014	143	016	143					
	Immobilisations corporelles *		028	3 432	030	3 432					
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
Total I (5)			044	3 574	048	3 574					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	12 338	070				12 338	
		Autres* (3)		072	6 309	074				6 309	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	33 655	086				33 655		
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II			096	52 302	098				52 302		
Total général (I + II)			110	55 876	112	3 574			52 302		
PASSIF											
Exercice N NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				10 000		
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126				1 000		
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132						
	Report à nouveau				134				11 494		
	Résultat de l'exercice				136				(5 980)		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I					142			16 515		
Provisions pour risques et charges					154						
Total II					154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				2 313		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)				172						
	Comptes courants d'associés				173				21 136		
	Autres dettes				175				12 338		
	Produits constatés d'avance				174						
Total III					176			35 787			
Total général (I + II + III)					180			52 302			
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		5 000		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A.P.I.2.S. SASU

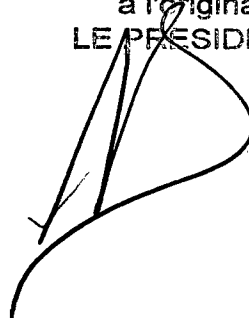
Au capital de 10 000 €

14 rue du Pont de la Risle

61370 PLANCHES

RCS Alençon 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRÉSIDENT



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31.12.2024 qui est de - 5 980 € :

Déficit.....	- 5 980 €
+ report à nouveau.....	+ 11 494 €
Soit un résultat de.....	+ 5 514 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 5 514 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.04.2025)

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
14 rue du Pont de la Risle
61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31.12.2024 qui est de - 5 980 € :

Déficit.....	- 5 980 €
+ report à nouveau.....	+ 11 494 €
Soit un résultat de.....	+ 5 514 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 5 514 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2023	NEANT	NEANT
2022	NEANT	NEANT
2021	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.04.2025)